

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LEZE ARIEGE  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	32	39

**N° 01/2018**

**OBJET : Définition de l'intérêt communautaire suite à la prise de compétence optionnelle « politique du logement et cadre de vie »**

**L'an deux mille dix-huit et le 11 janvier à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 4 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Chantal LAVAIL, Catherine MONIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATIONS :** M<sup>me</sup> Nadia ESTANG donne procuration à M. Floréal MUNOZ, M<sup>me</sup> Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, M<sup>me</sup> Sabine PARACHE à M<sup>me</sup> Hélène JOACHIM, M<sup>me</sup> Joëlle TESSIER à M. Wilfrid PASQUET, M. Jean-Claude BLANC à M. Joël CAZAJUS, M. Dominique BLANCHOT à M. Pascal BAYONI, M. Michel COURTIADÉ à M. Denis BEZIAT.

**ABSENTS EXCUSES :** Madame Sylvie BOUTILLIER, Monsieur René PACHER.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Messieurs Jean-Pierre-BASTIANI, Jean DELCASSE, Nicolas GILABERT, Serge MAGGIOLO, Daniel ONEDA, Alain PEREZ ; Madame Pierrette HENDRICK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Serge MARQUIER a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté que, suite à la prise de compétence optionnelle « politique du logement et cadre de vie » votée conformément à l'article L 5214-16 III du CGCT, il y a lieu de procéder à la définition de l'intérêt communautaire de cette compétence.

Il est donc proposé de déclarer d'intérêt communautaire à compter de la date d'effet de l'arrêté préfectoral, au titre de la compétence « politique du logement et cadre de vie » :

Est déclarée d'intérêt communautaire :

Toute action ayant pour objet la mise en œuvre d'une politique concertée d'habitat, d'urbanisme et de développement sur le territoire des communes membres de la CCLA, au travers notamment d'une opération d'habitat. Cet objet pourra avoir soit :

- Un intérêt général pour toutes les communes ;
- Un intérêt particulier pour l'une ou plusieurs communes associées et que le conseil communautaire décide de réaliser pour le compte de la commune sur la demande de son conseil municipal ou des conseils municipaux intéressés.

Après avoir entendu l'exposé du Président et avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil communautaire

**DECIDENT** de définir l'intérêt communautaire de la compétence « politique du logement et cadre de vie », tel que proposé par le Président à la majorité des deux tiers conformément à l'article L 5214-16-IV du CGCT.

La compétence « politique du logement et cadre de vie » n'entrera en vigueur qu'à la date d'effet de l'arrêté préfectoral qui actera cette prise de compétence.

Envoyé en préfecture le 22/01/2018

Reçu en préfecture le 22/01/2018

Affiché le



ID : 031-200068807-20180111-01\_2018-DE

**PRECISENT** que la présente délibération sera notifiée aux communes membres pour adoption par leur Conseil Municipal à la majorité qualifiée requise pour la création d'un établissement public.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS